Image not found or type unknown

la mère de ma fille est psychologiquement malade

Par **adrenaliz**, le **28/11/2008** à **14:33**

Bonjour,
Je suis papa d'une petite fille de 2 ans. Je suis séparée de sa maman depuis 1 an. Les relations sont très conflictuelles. J'ai réussi à obtenir une garde à 50% laborieusement. Il s'agit d'une décision à l'amiable.
Depuis mon départ ma vie est un enfer, la mère de ma fille est très agressive chaque fois que je viens la récupérer, et ce, devant notre enfant. Cette femme souffre de bipolarité, autrement dit, de graves troubles psychologiques, ce qui la rend aussi bien calme et coopérante comme très agresssive, insultante, voire violente. Elle s'en est déjà pris à mes parents et à ma nouvelle amie. Cette situation ne peut pas continuer. Je suis dans l'incapacité de refaire ma vie et de m'occuper de ma fille dans un climat serein. Il en va biensûr du contexte dans lequel ma fille va grandir, je m'en inquiète beaucoup.
Aujourd'hui la mère de ma fille est allée trop loin dans sa vengeance, elle salit mon image de manière très grave et se montre très agressive chaque fois que je viens chercher mon enfant. Je décide donc d'entamer une procédure en justice. Elle s'y attend et prépare donc un certain nombre de choses contre moi, que j'ignore puisque j'ai la conscience tranquille.
Pensez-vous que je puisse faire intervenir les services sociaux pour faire constater sa maladie, et donc une nuisance pour l'enfant. D'autre part, pensez-vous qu'en tant que père, et ayant pris la décision de la quitter, j'ai quand même des chances d'avoir la garde ma fille?
Je vous remercie par avance pour vos conseils.

Par **betty61**, le **28/04/2009** à **11:10**

Bonjour,
je suis l'amie du papa d'une petite fille de 8 ans et on a obtenu la garde de sa fille depuis le 5 juin 2008. Nous avons écrit plusieurs courriers au JAF sur la situation de la mère en montrant l'instabilité dans son foyer (changement de compagnon, de logement donc d'écoles pour les enfants, 3 enfants de 3 pères différents, adultère, compagnon violent...)tout cela n'a pas été sans mal, pour me faire une place face à une mère agressive et violente(insultes à l'école devant d'autres parents, ma voiture a été rayé et nous la soupçonnons fortement...)à chaque fois, j'ai porté plainte. Aujourd'hui elle a fait appel et nous espérons vraiment qu'avec tout les éléments(nous avons noté date par date tout les faits que la petite nous rapportait durant les séjours chez sa mère) et l'avocat que nous avons elle ne récupérera pas sa fille.
Nous n'avons pas eu besoin d'enquête sociale et de toute façon, avant de les faire, ils préviennent de leur passage donc les gens sont préparés!

Soyez attentif aux moindres détails du côté adverse, noté tout et faites une lettre au JAF.
Bon courage

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés